

**Réunion du Conseil Municipal du Mercredi 14 Décembre 2016**

**Présents** : M. MARNEZY Alain, M. POILANE Pascal, M. DROT Bernard, M. DAMEVIN Pascal, Adjoint.

M. AGUSTIN Jean-Jacques, Mme CHARDONNET Corinne, M. COLLY Roger, M. GOMES LEAL Florian, M. MANOURY Didier, M. PEYRE DE GROLEE VIRVILLE Adrien, M. PELISSIER Daniel.

**Absents Excusés** : M. GROS Michel (*procuration à M. PELISSIER Daniel*), M. FRESSARD Roland (*procuration à M. MANOURY Didier*), Mme GROS Sandrine (*procuration à Mme CHARDONNET Corinne*), M. MINAUDO Christophe.

Monsieur Didier MANOURY est nommé Secrétaire de Séance.

**1 – Projet et Travaux**

**. Base de loisirs - Marchés de travaux**

Suite à la proposition de la Commission d'appel d'offres réunie le 09 Décembre 2016, le Conseil Municipal valide l'attribution des lots suivants pour la Base de Loisirs :

- Lot 4 : Charpente bois (Giguet)
- Lot 14 : Menuiseries aluminium (Métallerie du Forez)
- Lots 17 et 18 : Chauffage/Déshumidification et Sanitaires (Mino)
- Lot 15 : Traitement d'eau Piscine (JBS).

La négociation a permis d'économiser 131K€ et de revenir en deçà du montant estimé initialement par la maîtrise d'œuvre en phase APD (1849K€)

La réunion de démarrage des travaux a eu lieu le 12 Décembre : commencement des travaux le 27 Mars, l'entreprise Gravier ayant le rôle d'entreprise « centrale »

Vote : à l'unanimité

Cf. Délibération n° 254/16

**. Avenant APAVE – Base de loisirs**

Suite au projet de création de « l'espace bien-être » à la Base de Loisirs de la Buidonnière, les honoraires de la société APAVE au titre des missions Contrôle Technique et Coordination SPS doivent être revus.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la signature de 2 avenants avec APAVE, à savoir :

- Mission Contrôle Technique : + 3 000.00 € HT, soit un montant total de 13 350.00 € HT.
- Mission SPS : + 1 280.00 € HT, soit un montant total de 6 905.00 € HT.

Vote : 12 Pour, 1 Contre, 1 Abstention

Cf. Délibération n° 255/16

### **. Contrat de maîtrise d'œuvre Eterlou (secteur débutant Djoin)**

Deux candidats sélectionnés par la CAO, et qui connaissent bien le site, vont être contactés afin d'avoir fin Mars deux études complémentaires.

La majorité du Conseil souhaite une réflexion, et peut être une étude, sur le secteur de la Fournache à poursuivre début 2017 après évaluation des capacités financières.

Le Maire informe le Conseil sur le « Plan Neige » (subvention sur neige de culture) ainsi que sur l'étude ABEST reçue le 13 Décembre ; une demande de subvention sur une 1<sup>ère</sup> tranche sera transmise avant le 16 Décembre à la région.

Le Maire valide et encourage une réunion prochaine du groupe de travail « Domaine skiable ».

## **2 - Finances**

### **. Validation divers marchés (devis)**

Vote sur devis : acceptés à l'unanimité

Liste remise avec la note de synthèse.

*Cf. Délibération n° 256/16*

Les devis en cours de CMInformatique sont acceptés mais les conditions avec le prestataire doivent être revues (mise en concurrence) conjointement entre Commune et SPL.

Remarques :

- Discussion sur les factures relatives aux assainissements : une clarification sera nécessaire en lien avec les exigences rappelées par le percepteur.
- Journal de Mickey : le véhicule doit être plus mobile.
- Achats de 60 sièges d'occasion destinés au TS de la Fournache (40 autres sièges à acquérir par la suite) : vote «pour mise à la charge de la SPL» 6 pour, 5 abstentions, 3 contre.

### **. Débat d'Orientations Budgétaires**

Une demande de recensement des besoins (nouveaux investissements sur 3 ans) a été émise le 08 Novembre. Le tableau remis avec la note de synthèse reprend les besoins exprimés.

Il est proposé au Conseil de statuer sur la méthodologie et le planning suivant :

- Mi-Janvier : Réunion de la Commission des Finances (identification du niveau d'autofinancement possible sur la base de l'arrêté des comptes au 31/12 et des chiffres définitifs)
- Présentation du D.O.B au Conseil de Janvier statuant sur l'orientation budgétaire à retenir (typologie des investissements à retenir,...) sur la base de l'épargne nette disponible confirmée par la Commission des Finances.
- Fin Janvier : réunion de la Commission des Finances pour sélection et proposition des investissements à retenir pour la préparation du BP 2017.

Accord du Conseil à l'unanimité sur le planning et la méthode proposés

## **. Création Budgets DSP Camping et DSP Base de Loisirs**

Suite aux délégations de service public à la SPL du Camping et de la Base de Loisirs, il convient de créer 2 budgets annexes qui doivent retracer fidèlement la comptabilité patrimoniale et les flux relatifs aux activités ayant fait l'objet de ces délégations.

Vote : accord à l'unanimité du Conseil pour création de ces budgets annexes.

Cf. Délibérations n° 257/16 et 258/16

## **. Clôture Régie de Recettes Camping**

Suite à la délégation de service public à la SPL du Camping, il y a lieu de clôturer la régie de recettes « Camping ».

Vote : accord à l'unanimité du Conseil pour clôture de cette régie de recettes.

Cf. Délibération n° 259/16

## **. Tarifs divers à compter de Décembre 2016 et 2017**

Le Conseil doit fixer les tarifs suivants :

	<b>2016</b>	<b>Proposition 2017</b>
- Droit de stationnement Taxi	64.00 € (annuel)	105.00 € (annuel)
- Remboursement salaire de personnel - prestations pour organismes extérieurs	42.00 € TTC l'heure	44.00 € TTC l'heure
- Droit de place Marché	2.10 € le mètre linéaire	2.20 € le ml
- Mise à dispo Engins TP communaux avec chauffeur	110.00 € TTC l'heure	110.00 € TTC l'heure (toute demi-heure commencée est due)

Vote du Conseil :

- Taxi : accord du Conseil à 11 Pour, 3 abstentions
- Remboursement salaire : accord du Conseil à l'unanimité
- Droits de place (Marché) : accord du Conseil à l'unanimité
- Mise à dispo Engins : accord du Conseil à l'unanimité

Cf. Délibérations n° 260/16, 261/16 et 262/16

Remarques :

- Question sur le positionnement du marché sur la Place du village à approfondir
- Mise à disposition sans chauffeur à la SPL du Merlo et Volvo : taux horaire de facturation à prévoir dans la prochaine convention (en cours)
- Terrasses de commerces

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif annuel (14.00 € TTC par mètre carré) pour 2017.

Vote du Conseil : accord du Conseil 10 Pour, 1 Contre, 3 abstentions

Cf. Délibération n° 263/16

- Prix de vente de sets de crayons publicitaires aux commerçants

L'Office du Tourisme a commandé des sets de crayons de couleurs publicitaires avec logo Aussois. Ces sets sont proposés aux commerçants qui souhaitent en offrir à leurs clients. Le Conseil Municipal doit fixer le prix de vente aux commerçants intéressés : proposition 0.36 € TTC la boîte de 6 crayons.

Vote du Conseil (tarif de refacturation) : accord du Conseil à l'unanimité

Cf. Délibération n° 264/16

#### **. Subvention 2016 au CCAS**

Afin d'équilibrer les comptes du CCAS, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour le versement d'une subvention de la Commune de 12 000 Euros pour l'année 2016.

Vote du Conseil : accord du Conseil à l'unanimité

Cf. Délibération n° 265/16

#### **. Décisions modificatives divers budgets**

DM Budget Régie Electrique : constat des recettes supplémentaires par rapport au BP et validation du montant à reverser à la Commune.

Vote du Conseil : refusé à l'unanimité en l'absence de chiffrage à revoir lors de la clôture des comptes administratifs 2016.

DM Budget Equipements Touristiques :

- Relevé LIDAR + 24 000.00 €
- pris sur le compte « Aménagement domaine skiable » - 24 000.00 €

Vote du Conseil : accord du Conseil à l'unanimité

Cf. Délibération n° 266/16

DM Budget Commune

- Caillebotis Esseillon + 4 200.00 € (5 040.00 € TTC)  
(devis voté au Conseil de Juillet 2016)
- pris sur le compte « Réfection Appartement Ecole » - 4 200.00 € (5 040.00 € TTC)
  
- GPS Sentiers (ONF)(devis voté au Conseil de Juin 2016) + 7 000.00 €
- pris sur le compte « Autre matériel et outillage » - 7 000.00 €

Vote du Conseil : accord du Conseil à l'unanimité

Cf. Délibération n° 267/16

## **. Convention de fourniture de repas avec le CCAS de Modane**

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour le renouvellement de la convention relative à la fourniture de repas à la Maison des Enfants par le CCAS de Modane. Cette convention prend effet à compter du 18 Décembre 2016, le prix du repas pour les enfants de 1 à 3 ans passe de 4.50 € à 5.00 € TTC, le prix du repas pour les enfants de 3 à 12 ans reste inchangé, soit 6.50 € TTC, un forfait mensuel de 70.00 € est facturé pour coût de livraison.

Le nombre de repas distribués par an est en moyenne de 1300.

Vote du conseil : accord du Conseil à l'unanimité

*Cf. Délibération n° 268/16*

Il est demandé, pour le prochain Conseil, la répartition entre repas vendus (garderie touristique) et repas fournis gratuitement par la Commune (garderie communale).

## **. Indemnités du receveur municipal**

Monsieur Pierre PLOUVIER a remplacé Monsieur Jacques CHALON à la Trésorerie de Modane depuis Septembre 2016.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour attribuer à M. Plouvier les indemnités de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable à compter de Septembre 2016.

Vote du Conseil : accord du Conseil 11 Pour , 1 Contre , 2 abstentions

*Cf. Délibération n° 269/16*

## **3 - Urbanisme**

### **. Vente terrains Lotissement de la Fintan**

Le Permis d'Aménager modificatif délivré le 03 Octobre 2016 n'a pas fait l'objet de recours. Monsieur le Maire propose la vente de plusieurs lots aux candidats retenus par le groupe de travail, à savoir :

- Lot n° 3	M. et Mme DRAPERI Jean
- Lot n° 5	M. PERINO Yannick et Mme PERRET Sandrine
- Lot n° 10	M. ADRA Maxime
- Lot n° 12	M. MAGNIN François et Mme COL Clémentine
- Lot n° 16	M. ROMERO Charles et Mme PALKOVA Silvia
- Lot n° 17	M. METIVIER Benjamin et Mme FRAISSE Muriel
- Lot n° 18	M. et Mme METIVIER Julien
- Lot n° 20	M. TLOUZEAU Bryan
- Lot n° 21	Mme ARNAUD Marjolaine

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

*Cf. Délibérations n° 270/16 à 278/16*

## **. Droit de préemption**

Monsieur le Maire propose de ne pas exercer le droit de préemption sur les biens suivants :

- Vente par la SCI NILAUGUI à M. DAMEVIN Guillaume et Mme MICHEL de 2 lots dans la Résidence Les Flocons d'Argent (local + box de stationnement)  
Vote du Conseil : accord à l'unanimité

Monsieur Pascal DAMEVIN ne prend pas part au vote et quitte la salle.

- Vente par la SCI NILAUGUI à la Société MG de 2 lots dans la Résidence Les Flocons d'Argent (local + box de stationnement).  
Vote du Conseil (13 votants uniquement) : accord à l'unanimité

*Cf. Délibération n° 279/16*

## **4 – Intercommunalité**

### **. Compétence PLU intercommunal**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour que la Commune conserve la compétence PLU.

Sans délibération du Conseil Municipal, cette compétence sera automatiquement prise par la Communauté de Communes à compter de Janvier 2017.

A reporter : la délibération sera à prendre 3 mois avant fin Mars (Loi ALUR)

### **. Compétence OT intercommunal**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la convention de mise à disposition du personnel et des moyens proposée le 13 Décembre par la Communauté de Communes pour la période transitoire des 5 premiers mois 2017, en sachant que le Centre de Gestion a confirmé notre demande de saisine du Comité Technique (lequel se réunira le 10 Janvier 2017).

Certains termes de la convention pourront éventuellement faire l'objet de propositions de correctifs par la Municipalité.

Vote du Conseil : autorisation donnée au Maire pour : saisir le CT du CDG, signer cette convention, comprenant le budget chiffré proposé, sous réserve de relecture et validation par la Municipalité.

Accord du Conseil 8 pour, 6 Contre (Remarque : il sera intégré dans la rédaction de la délibération l'arrivée très tardive de la proposition de convention, et l'exigence de délibération sous 24H).

## **5 – Personnel**

### **. Prime de fin d'année Personnel RET et agents contractuels Commune**

Monsieur le Maire propose de verser une prime de fin d'année 2016 de 827.00 € nets aux agents de la RET et aux agents contractuels de la Commune.

Le montant est identique à celui de l'année 2015, et est versé au prorata du temps travaillé pour les agents saisonniers.

Vote du Conseil : accord du Conseil à l'unanimité

Cf. Délibération n° 280/16

#### **. Primes diverses saison 2016/2017**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider les primes suivantes, versées à certains personnels de la Commune ou encore sous contrat RET :

- Prime Qualité (agents saisonniers Accueil OT) : 160.00 € brut pour la saison
- Prime de langue étrangère (agents saisonniers Accueil OT) : 52.66 € x 4 mois
- Indemnité compensatrice de panier : 8.50 €
- Indemnité Ski / Bâtons : 41.71 € x 4 mois
- Indemnité Chaussures : 17.68 € x 4 mois.

Vote du Conseil : accord du Conseil à l'unanimité

Cf. Délibération n° 281/16

#### **. Retour d'information du CDG sur changement de statut (personnel RET)**

La municipalité a exprimé le souhait d'étudier le changement de statut pour 4 agents actuellement sous convention collective OT et 2 agents actuellement sous convention collective DSF. A cet effet, nous avons rencontré le directeur du CDG qui nous a expliqué les conditions leur permettant de bénéficier en 2018 du statut de la FPT ; le CR a été diffusé à la Municipalité, il précise notamment un planning minimal de 6 mois et la nécessité d'une délibération du Conseil vers Juillet 2017 (visite explicative du CDG et entretiens avec les agents concernés en présence du CDG courant Mai ou Juin).

#### **. Informations diverses : nouveau régime indemnitaire**

Un nouveau régime indemnitaire doit être mis en place en début d'année pour les filières administratives et sociales de la fonction publique (RIFSEEP).

Un dossier va être transmis prochainement au CDG pour avis. Le Conseil Municipal devra délibérer après réception de l'avis favorable du CDG.

Simultanément, et en cohérence avec le RIFSEEP (partie variable de l'indemnité assise sur les conclusions des entretiens et objectifs individuels), un dossier sera transmis également au CDG concernant les entretiens professionnels individuels à mettre en place dès 2017 ; le Conseil aura à délibérer sur les critères d'appréciation à intégrer dans les conclusions de ces entretiens.

### **6 – Informations diverses**

**. Démarche archivage** : diagnostic et venue du Centre de Gestion le 12 Janvier 2017

**. Document unique** (obligation réglementaire) :

Le Conseil doit autoriser le Maire à demander une subvention relative au coût d'accompagnement par le CDG. En l'espèce, le CDG nous accompagnerait à hauteur de 3 à

4 journées sur site en 2017 (cout d'environ 3000€ subventionné à hauteur de 800€). Le CDG recommande la constitution d'un Comité de Pilotage et la nomination d'un référent.  
Une 1<sup>ère</sup> visite du CDG pourrait avoir lieu le 18 Janvier.

Vote du Conseil : accord du Conseil à l'unanimité

Cf. Délibération n° 282/16

## **7 - Questions diverses**

Régie électrique : un conseil de régie aura lieu le 15 Décembre 2016.

Au cours de ce conseil, il sera proposé une réunion de travail commune avec Avrieux et le Bourget (courant Janvier), ces communes ayant notamment exprimé une demande de « travail en synergie » sur les astreintes.

Appartements écoles : l'appartement coté cours sera loué à un saisonnier (bail de 4 mois en meublé avec loyer 400€, électricité à la charge du locataire)

Vote du Conseil : accord du Conseil 12 Pour, 1 Contre, 1 Abstention

Cf. Délibération n° 283/16

Signalétique rue de la Villette : A vérifier avec le service technique (livraison des panneaux, pose,...)

Déplacement d'un chalet d'alpage (étude de 7K€) : en cours

Débordement torrent St Pierre et pré d'un particulier engravé : la commune encourage l'administré à faire actionner son assurance.

### Info SPL :

- Ouverture Samedi 17 Décembre 2016
- Bon enneigement à partir de l'Eterlou avec retour station
- Jardin des neiges de l'ESF : manque un peu de neige
- Pré-ventes : -13% sur le forfait saison
- Tous les salariés sont embauchés
- Dégâts des eaux et tempête : assurance est intervenue (Grand Jeu, Armoise, TK La Combe)
- Baisse significative de la réservation de la Centrale

### Délibérations prises au cours de la séance

- n° 254/16 : Marchés de travaux Base de Loisirs (lots 4, 14, 17, 18 et 15)
- n° 255/16 : Avenants APAVE Base de loisirs - Espace Bien Etre CT et SPS
- n° 256/16 : Validation devis divers
- n° 257/16 : Création Budget DSP Camping
- n° 258/16 : Création Budget DSP Base de Loisirs
- n° 259/16 : Clôture Régie de Recettes Camping
- n° 260/16 : Droit de stationnement Taxi à/c du 01.01.2017
- n° 261/16 : Remboursement salaires pour prestations pour organismes extérieurs
- n° 262/16 : Droit de place Marché à/c du 20 Décembre 2016

- n° 263/16 : Occupation domaine public - Terrasses de commerces - Année 2017
- n° 264/16 : Tarif de vente de sets de crayons promotionnels
- n° 265/16 : Subvention au CCAS - Année 2016
- n° 266/16 : Décision modificative n° 6 - Budget Equipements Touristiques
- n° 267/16 : Décision modificative n° 4 - Budget Commune
- n° 268/16 : Convention avec le CCAS de Modane pour fournitures de repas
- n° 269/16 : Indemnité du Receveur Municipal M. Pierre Plouvier
- n° 270/16 : Vente Lot n° 3 - Lotissement de la Fintan
- n° 271/16 : Vente Lot n° 5 - Lotissement de la Fintan
- n° 272/16 : Vente Lot n° 10 - Lotissement de la Fintan
- n° 273/16 : Vente Lot n° 12 - Lotissement de la Fintan
- n° 274/16 : Vente Lot n° 16 - Lotissement de la Fintan
- n° 275/16 : Vente Lot n° 17 - Lotissement de la Fintan
- n° 276/16 : Vente Lot n° 18 - Lotissement de la Fintan
- n° 277/16 : Vente Lot n° 19 - Lotissement de la Fintan
- n° 278/16 : Vente Lot n° 20 - Lotissement de la Fintan
- n° 279/16 : Vente Lot n° 21 - Lotissement de la Fintan
- n° 280/16 : Droit de préemption - Locaux Résidence Flocons d'Argent
- n° 281/16 : Prime de fin d'année 2016
- n° 282/16 : Primes diverses - Saison 2016/2017
- n° 283/16 : Demande de subvention pour réalisation Document Unique

Le Maire,  
Alain MARNEZY

*Le secrétaire de la séance,*  
*Didier MANOURY,*